



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 4 Absent : 1</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> 31 octobre 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> 22 septembre 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET (arrivé à 18h40), Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Jamel BOUCHEHAM ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p><b>Etait absente :</b> Mme Audine FRECKMANN</p>
---	---

**Délibération n°24**

**Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO**

**Objet : Acquisition par actes administratifs des emprises foncières nécessaires à la régularisation de plusieurs routes – Complément**

Par délibération du 22 mai 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, à l'euro symbolique, des emprises nécessaires à la régularisation d'un certain nombre de voies.

Lors des relevés réalisés sur le terrain, il est apparu que des régularisations étaient également nécessaires sur le chemin des Coutes et sur le chemin du Nant des Reux.

Il convient d'ajouter les voies précitées à la liste approuvée dans la délibération susmentionnée.

La Commission municipale a examiné ce dossier.

**L Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte afférent à la régularisation du chemin des Coutes et du chemin du Nant des Reux,**

- **approuve la prise en charge par la commune des frais d'acte correspondant à cette régularisation.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231106-DE24-061123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023

Publication : 10/11/2023